

Règlement du Conseil communal de Morges

Article 111 bis

¹Les délégués de la Commune de Morges auprès des Conseils intercommunaux reçoivent de la part du Bureau du Conseil communal, dès leur élection, un mandat écrit précisant leur mission de représentation.

²Un point dénommé "Associations intercommunales" est mis systématiquement à l'ordre du jour du Conseil communal. Les délégués y communiquent les décisions prises et les objets présentés au sein des Conseils intercommunaux. Les Conseillers communaux peuvent également faire des propositions aux délégués. La discussion est ouverte et un vote indicatif est possible.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 15 avril 2019.

le syndic  le secrétaire
Vincent Jaques Giancarlo Stella

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 10 juin 2020.

le président  la secrétaire
Laurent Pellegrino Tatjana Laffely

Adopté par Madame la Cheffe du département des institutions et du territoire, le - 2 JUL. 2020

 

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE CUARNENS

Zone réservée cantonale selon l'article 46 LATC
Parcelles N°s 439 et 92

En vertu des articles 46 et 134 de la loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), la Direction générale du territoire et du logement soumet à l'enquête publique:

le projet et le règlement «Zone réservée cantonale selon l'art. 46 LATC – Ile N°s 439 et 92»

qui est simultanément en consultation publique:

le règlement selon l'art. 47 OAT.

Les documents relatifs à cette enquête sont déposés au greffe de la Commune de Cuarnens (Route de L'Isle 2, 1148 Cuarnens) et à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne),

du 11 juillet au 9 août 2020

pendant lequel, où les intéressés peuvent en prendre connaissance. **Les pièces de l'enquête sont disponibles à l'adresse www.vd.ch/dgtl sous la rubrique «Enquête».**

Les observations ou oppositions seront consignées sur la feuille d'enquête ou par pli recommandé au greffe de la Commune de Cuarnens (Route de L'Isle 2, 1148 Cuarnens) ou à la Direction générale du territoire et du logement (Avenue de l'Université 5, 1014 Lausanne), dans le délai indiqué.

Direction générale du territoire et du logement

Préfecture du district de l'Ouest lausannois

La Présidente de la Commission de conciliation
en matière de baux à loyer

M^{me} Géraldine Hasani Kosmann, précédemment domiciliée au chenal de la Chaux-de-Fonds 3, 1008 Prilly, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes citée à comparaître devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer que je préside à l'audience du mercredi 19 août 2020 à 10h30, Rue de Verdeaux 2, 1020 Renens, dans les locaux de la Préfecture, pour être entendue au sujet d'une action ouverte par S.I. Cité-Floréal C, représentée par Robert Crot & Cie S.A., avenue du Théâtre 7, 1002 Lausanne.

La Présidente: **Anne Marion Freiss**

Préfecture du district de l'Ouest lausannois

La Présidente de la Commission de conciliation
en matière de baux à loyer

M. Aziz Hasani Kosmann, précédemment domicilié au chemin du Grand-Croix 1, 1008 Prilly, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes cité à comparaître personnellement devant la Commission de conciliation en matière de baux à loyer que je préside à l'audience du mercredi 19 août 2020 à 9h30, Rue de Verdeaux 2, 1020 Renens, dans les locaux de la Préfecture, pour être entendu au sujet d'une action ouverte par S.I. Cité-Floréal C, représentée par Gérance Robert Crot & Cie S.A., avenue du Théâtre 7, 1002 Lausanne.

La présidente: **Anne Marion Freiss**

Préfecture du district de Lausanne

La présidente de la Commission de conciliation
en matière de baux à loyer

A vous **MM. Diogo Pedro Costa et Daniel Filipe Vicente**, précédemment domiciliés au chemin de Fontannaz 1, 1004 Lausanne, actuellement sans domicile connu.

Vous êtes avisés que la Présidente de la Commission a rédigé un procès-verbal vous concernant suite à l'audience du vendredi 26 juin 2020 à 10h30 (créance de paiement).

Une copie de ce procès-verbal demeure au greffe, à votre disposition.

Veillez nous communiquer votre adresse afin que nous puissions vous la transmettre.

La Présidente: **Clarisse Schumacher Petoud**

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

La Cheffe du Département des institutions et du territoire a approuvé, en date du 2 juillet 2020:

Le règlement du conseil communal de la Commune d'**Echichens**;

Le règlement communal de police de la Commune d'**Ormont-Dessous**;

L'article 111bis du règlement du conseil communal de la Commune de **Morges**;

Le règlement sur la taxe de séjour et sur la taxe sur les résidences secondaires de la Commune de **Vaulion**.

Les objets adoptés par un conseil communal sont susceptibles de référendum communal. Il doit être annoncé dans les 10 jours à la municipalité dès la présente publication (art. 110 ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques; BLV 160.01). Si le délai référendaire court durant les jours de Noël, de Nouvel An ou de Pâques, il est prolongé de 5 jours. Si ce délai court pendant la période allant du 15 juillet au 15 août, il est prolongé de 10 jours (art. 110a al. 1 et 105 1bis et 1ter par analogie).

Les objets approuvés susmentionnés – ou le refus de l'approbation des objets susmentionnés – sont susceptibles d'une requête à la Cour constitutionnelle dans un délai de 20 jours à compter de la présente publication (art. 3 al. 3 et 5 al. 2 de la loi du 5 octobre 2004 sur la juridiction constitutionnelle; BLV 173.32).

Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC)

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

Centre Social Régional Broye-Vully

A vous **SERRAO GONCALVES Rui**, né le 2 juillet 1959, sans domicile connu.

En date du 3 juillet 2020, le Centre Social Régional Broye-Vully a rendu une décision de restitution vous concernant, fondée sur l'article 41 de la loi du 2 décembre 2003 sur l'action sociale vaudoise (LASV)

La décision peut être consultée auprès du Centre social régional Broye-Vully, rue des Terreaux 1, 1530 Payerne.

Le directeur: **Michel Berther**

Croix-Rouge vaudoise
Association cantonale de la Croix-Rouge suisse



Donnons du sens à l'entraide

**Devenez
bénévole**

www.croixrougevaudoise.ch